CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Pour la feuille quotidienne—DIX PIASTRES par an payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement l'abonnement exigible l'année d'avance.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera ... à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en ait fait connaître son intention par écrit à l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

Les Avis se publient en anglais et en français aux mêmes prix dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

Les Avis qui seront publiés par intervalles seront ... aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque insertion.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année pour les avis commerciaux, à des prix raisonnables.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur feuille sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'Abeille ont le droit ni de recevoir un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.—Le public est respectueusement informé que le capit. SHERIDAN a pris le commandement du nouveau bateau à vapeur MOBILE, le dit bateau quittera pour les ports ci-dessus, comme suit:

Partira du railroad tous les samedis à 4 heures de l'après midi.

Partira de Madisonville tous les dimanches à cinq heures du matin.

Partira du railroad tous les dimanches à neuf heures et demie du matin.

Partira de Madisonville tous les dimanches à quatre heures de l'après midi.

2 sept—2 TOURNE & BECKWITH.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mehé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou capitaine, ou à CARRIERE, DARAN & Co,
2 sept rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Curzac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur, bon marcheur, TOURTE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets en cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte des ... 17 août

... de Plaisir le Dimanche.

Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et partira de Madisonville à 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, 28 & 29 Nile. Levée.
5 août

... à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les vendredis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Nile. Levée, 28 et 29.
5 août

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Duclevis, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les jeudis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 juil MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

Paquebot de St. Martinville, Attakapas et Plaquemines.—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinville et Plaquemines durant les eaux basses. Il partira de St. Martinville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle-Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Commerce, attendu que le Veteran attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. 3 sept

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du rail-road, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du soir.
31 août TOURNE & BECKWITH, Agents

POUR NEW YORK—Le beau navire fin voilier doublé et chevillé en cuivre CRESCENT, capit. Nesbitt, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face ... de l'Esplanade, ou à HARRISON, BROWN & Co.
sept 47, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.
☞ La ligne de Hand.☜
Paquebot du 1r. Octobre.

Le navire ARCHER, capitaine O. Marston, ayant ... par le mauvais temps, partira positivement le 1r. Octobre. Pour fret de 50 barils, l'équivalent, ou ..., ayant des emmenagemens supérieurs, s'adresser au capitaine à bord ou à HOSKIN & WILCOCKS,
sept rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.
☞ La ligne de Hand.☜
1er. Batiment.

Le paquebot brick SWAN, capitaine Benja. Snell, présentement en décharge, partira dans peu de jours. Pour la balance de fret, ou passage, ayant des emmenagemens supérieurs, s'adresser à HOSKIN & WILCOCKS,
sept no. 38, rue du Camp.

POUR BOSTON.

Le navire NEWPORT, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret s'adresser à
24 sept R. GRONING & Co.

POUR BALTIMORE—Le brick paquebot PILGRIM, capitaine Stevens, est le premier navire pour ce port, ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Julie ou à HARROD & QUARLES,
24 sept 24, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot JOHN SERGEANT, capitaine Vandyke, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret de passage s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
19 sept JAS. REED & Co. 35, rue Royale.

POUR BOSTON—Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai: on demande du fret pesant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le magasin rouge, ou à HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no 24.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DADY HOPE, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
2 sept KOHN, DARON & Co

POUR MATAGORDA.

La goëlette régulière et paquebot URCHIN, fine voilière, capitaine Thomas Bridge, partira sans délai, ayant une bonne partie de sa cargaison engagée; pour le reste du fret ou passage ayant de bons emménagemens; s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis ou à HARROD & QUARLES,
26 sept No. 24, rue de la Douane.

POUR CAMPECHE—Le ... brick fin voilier, capit. Hoffman, partira sous peu—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
19 sept 47. rue Bienville.

AVIS—Le soussigné ayant ce jour, ... la société M. Alphonse Miltenberger, ... les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de A. Laroux & Co. (1 août—30) A. LEROUX

Pour les ports d'Europe.

Pour le Havre—Le navire BOLIVAR capitaine Pemberton, a commencé à prendre son chargement pour le susdit port et sera promptement expédié. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
A. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

Pour St. Yago de Cuba—La goëlette espagnole TRES HERMANAS, capitaine Juan José Curbera; ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et partira sans délai. Pour fret de la balance ou passage s'adresser à GOULE & LAMBERT.
24 sept 11, de la Levée, no 11, audessous du railroad.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette, fine marcheuse EMIGRANT, capit. Hardy, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS,
3 sept Vieille Levée, no 30.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick GAZENOVE, du port de 171 tonneaux. S'adresser à bord, ou à THEOD. NICOLET & CO.
14 sept 26. rue Bienville.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
23 juil HARROD & QUARLES.

A VENDRE—La goëlette bien connue, doublée et chevillée en cuivre JULIUS CÆSAR, dans l'état où elle se trouve maintenant, vis à vis la rue St. Louis, ne tire que très peu d'eau; elle porte un chargement de 1000 barils—elle est en bon état et prête à faire un voyage.—Pour les conditions, s'adresser à JAMES REED & Co.
5 sept rue Royale, no. 35.

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane, 13 juin—☞

Avis de Banque et de Comp.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.
Nouvelle-Orléans, 24 Septembre 1836.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection annuelle de sept Directeurs aura lieu le lundi, 3 Octobre prochain, au bureau de la compagnie, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction.
24 sept D. F. GUEX, secrétaire.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:

3 x 12	sur 30 pieds de long,			soit en bois gras
8 x 8	sur 18	do	do	ou en cypre.
6 x 6	sur 18	do	do	

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.
24 sept J. COMMUNY, président.

Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane
Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

CETTE Banque tire sur Londres à 9 1/4 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 22 1/2; sur New York à 30 jours de vue.
21 sept A. BAUDOUIN, caissier.

Comp. de Bourse et Banque de la Nelle. Orléans,
20 septembre 1836.

AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.
Par ordre de la direction.
21 sept ☞ R. BIENAN, caissier

AVIS—La continuité du mauvais temps a tellement abimé le chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, que la Compagnie croit de son devoir de prévenir le public que jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations, les chars des passagers seront les seuls qui feront le service. Ils quitteront

Carrollton à	et la Nouvelle-Orléans à
5 heures du matin	6 1-2 heures du matin.
7 1-2 "	9 "
1 1-2 " après midi,	3 " après midi.
5 "	6 "

Les chars des rues Jackson et La Course partiront de la Nouvelle Orléans à 6 heures du matin et continueront toutes les heures.

Lorsque le locomotive sera prêt, le public en sera prévenu. P. CAZENAVE,
26 sept—6 Secrétaire pro temp.

Compagnie du chemin à coulisse et de la Banque de l'Atchafalaya.
Nlle.-Orléans, le 27 septembre 1836.

AVIS.—Les actionnaires de cette institution sont, par la présente, notifiés qu'un terme de cinq piastres sur chaque action du fonds-capital sera dû lundi prochain 3 octobre, et payable à la maison de Banque, rue du Camp, No. 29. Les livres de transfert seront clos du 30 courant au 8 du mois prochain.

La clause dixième de la section 18 de la charte de la dite compagnie fait connaître les peines auxquelles s'expose tout actionnaire qui négligera ou refusera de faire aucun des paiemens dûs et exigés.

"Dixièmement. Si un souscripteur néglige de faire ses paiemens jusqu'à la concurrence de la somme de vingt-cinq piastres sur chaque action à l'époque que devront se faire ces paiemens, comme il est exigé ci-dessus, ce souscripteur perdra au profit de la dite compagnie, le ... ou les sommes qu'il aura déjà payées sur chaque action; et s'il y avait encore négligence dans le paiement d'aucune partie de toute somme souscrite pour former le fonds capital de ladite compagnie par aucune personne, société, ou corporation, la partie qui aurait manqué de faire ledit paiement, perdra tout droit à aucun dividende avant l'époque où le paiement aurait du être fait ainsi qu'à celui qui aurait été acquis pendant le délai qui se sera écoulé depuis cette époque."
28 sept R. G. DIXON, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES ARCHITECTES,
Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1836.

AVIS—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Compagnie des Architectes de la ville de la Nouvelle-Orléans, sont invitées à se présenter au bureau de Mr. P. J. Tricou, rue St.-Louis, d'ici au 4 octobre prochain, pour faire connaître le montant de leurs créances, les livres de la Compagnie devant être clos à cette époque.
Par ordre de la direction,
19 sept SOMMEREAU, secrétaire

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.
Nouvelle-Orléans, 6 septembre 1836.

LES actionnaires sont prévenus qu'un dividende de huit pour cent sur le fonds capital de la compagnie, a été déclaré payables à eux ou leurs fondés de pouvoir, le 1er. octobre prochain, ou après.
Par ordre de la Direction,
9 sept D. F. GUEX, secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle.-Orléans, 8 septembre 1836

LE 5 Octobre prochain étant le terme accordé pour garantir les deux millions et demi d'actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens pour lesquelles des livres de souscriptions ont été ouverts à la Nouvelle Orléans, les souscripteurs dont les titres sont approuvés, sont prévenus que ceux qui à cette époque n'auront pas consenti leurs hypothèques en faveur de la Banque, seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux dites actions et que leurs noms seront en conséquence rayés de la liste des souscripteurs parmi lesquels la répartition finale devra être faite.
Par ordre de la Direction.
9 sept.— J. B. PERRAULT, Caissier

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtimens entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.
Par ordre de la Direction.
7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1836.

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 10me. section de l'acte d'incorporation.
5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

A UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.
CHS. F. RONDEAU, caissier pro. temp.

... Carrollton, ... suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui—Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—☞ EDWARD DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
B. Balman,
S. W. Oakey,
James Currell,
Zelm Kilshaw, jr
Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—☞

VIEUX COGNAC & WHISKEY D'IRLANDE. ... pipes et demi pipes, le dernier en barriques, les deux d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par WILLIAM VANCE, rue de la Douane, no 18.

Aussi, Toile d'emballage de Dundee, à vendre comme ci-dessus. 20 sept

SUCRE—75 boucauts Sucre, reçus et à vendre par
7 sept T. BARRETT & Co

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE;
Rue du Camp, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. H. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné,
10 Demi pipes vieille eau-de-vie fine Champagne (Caminade) ayant droit au drawback,
200 Caisses eau de Fleur d'Orange,
200 Do Vin rouge Tavel,
100 Do Champagne 1ère. qualité,
100 Do Liqueurs superfines assorties,
50 Do Extrait d'Absynthe,
Et un grand assortiment de vins rouge et blanc en barriques et en caisses.
Plus; ayant droit au drawback:
Draps de Saxe, Indiennes Françaises, et Suisses, Chamberguilles, Mantilles, Alepines et Bretelles en gomme élastique. OSMIN BIGOURDAN,
30 sept

A Vendre par le soussigné à l'arrivée du navire Globe, attendu prochainement de Bordeaux,
600 Barriques vin rouge Montferrand,
200 do do do Talence,
200 Tierçons vin blanc,
6000 Caisses vin rouge et blanc divers crûs,
200 do do do Gruau Larose et Chateau-Latour,
200 do Fruits à l'eau-de-vie assortis,
200 Paniers huile d'olive,
15 Demi-pipes eau-de-vie Cognac, (Dupuy)
20 Balles bouchons,
200 Chapeaux de soie pour hommes,
150 Balles foin français.
OSMIN BIGOURDAN,
30 sept Rue Toulouse, 23

RECU par les derniers packets de New-York et Philadelphie: Cordage Manilla, 6 fil à 1½ pouces; cordage goudronné de 6 à 21 pouces; chanvre pour impaqueter; tamis en fil de fer; tuyau de plomb, de 1½, 6½ et 3½ pouces; rigoises; manche de hache; rouge de Venise; castéte et hache de Hunt's; moulins à café de Wilson; coton à mèche; lignes à ligner; brosses à habit et à tête; carte à jouer; gambarde; poudre à encre; lignes de pêche; fil, voile; pinceaux à peindre et à blanchir; balai; papier à enveloppe; carton; meules; boutons à 5 trous; boules en cuivre; esprit de térébenthine. J. LABADIE,
28 sept 59, rue de la Levée.

AVIS est par le présent donné qu'il sera reçu par le soussigné jusqu'au 1er. octobre prochain, des propositions cachetées pour la construction d'un entourage autour de l'ancien cimetière des catholiques comme suit, savoir:—Sur la ligne de division du cimetière des Protestans, un mur en briques de huit pieds de hauteur et de seize pouces d'épaisseur, ledit mur sera continué du côté de la ruelle ainsi que du côté de la rue St. Louis jusqu'à l'alignement de la rue du Bassin, et tout le reste de cette partie du cimetière qui empiète sur ladite rue du Bassin sera entouré également d'un mur en briques de trois pieds de hauteur et de seize pouces d'épaisseur, surmonté d'un grillage en fer de cinq pieds de hauteur, et au centre de cette partie dudit entourage faisant face à la rue du Bassin, sera pratiquée une grande porte en grillage de fer audessus de laquelle sera placée une croix en fer.

N. B. Les propositions ci-dessus pourraient être faites séparément pour la maçonnerie et le grillage ou pour ces deux objets ensemble.
Nouvelle Orléans le 23 septembre 1836.
Par ordre du président.
CHARLES BOLOT, Secrétaire
24 sept—6

Séance des Marguilliers du samedi, 17 Septembre 1836.
Article additionnel présenté par Mr. J. Génois.

AVIS—Il est résolu que le président est invité de faire annoncer dans deux gazettes de cette ville dans les langues Française et Anglaise, que des propositions cachetées seront reçues par le conseil des Marguilliers, jusqu'au premier octobre prochain, pour l'entreprise des fours autour du cimetière no. 2, dans le carré d'un îlet.
Par ordre du Président.
Chs. BOLOT, Secrétaire.

GENIEVRE—10 pipes Genièvre de Hollande supérieur, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

CLOUX—500 petits barils des fabriques de Phoenix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

THE—304 caisses de 6 à 13 livres, impérial et gun powder, en débarquement du navire Shakespear, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
28 sept 38, rue du Camp.

CHARBON—200 tonneaux Peach Orchard, à vendre pour clore une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
30 sept 38, rue du Camp.

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à
28 sept R. BRUGIER.

A Louer, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à R. BRUGIER.

50 Barils Rum du pays et 80 barils melasse à vendre par R. BRUGIER,
28 sept Rue St. Louis, No. 16.

HARENGS & SAUMON.—300 caisses Harengs; 250 barillets Saumon, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,
26 sept 56, vielle Levée.

100 Barils Huile de Baleine, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,
26 sept 57, vielle Levée.

CERISES—100 caisses Cerises de premier choix, en grandes carafes, débarquant du navire Mozart, à vendre—rue Toulouse, No. 30. 26 sept

INDIENNES de mode, maintenant en déchargement des navires Kentucky, Shakespeare et Huntsville; 20 colis calicoes assortis, à vendre à bas prix et à des termes accommodans, en gros et en détail.
PEET & NORTH,
26 sept no. 13, rue de Chartres.

BURE, TAPIS—Les soussignés ont maintenant en déchargement du navire paquebot Shakespeare, de New York, un assortiment de Tapis de Wilson, Ingrain, Vénitiens et Bruxelles; aussi, des Bures de Bruxelles, Wilson et touffue, de toutes qualités, qu'ils vendront à bas prix et à des termes accommodans.
PEET & NORTH,
26 sept no. 13, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Bolivar, Kentucky et Montgomery, de New-York:
100 barils Genièvre double ancre;
10 demi pipes Eau de vie 1ère. preuve;
100 caisses Blanc de Baleine New Bedford;
150 do Fromages Goshen:
A vendre par CARRIERE, DARAN & Co,
24 sept Nos. 11 et 15, rue St. Louis.

A VENDRE—En magasin, 140 barillets graisse, 1ère qualité.
24 sept E TASTET & A. DELAMARE.

RECU:—Grilles en fer fondu de 6 à 12 pouces carrés, pour fourneaux de cuisine et boite pour charrettes. J. LABADIE,
24 sept 19, rue de la Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par J. LEBLANC & Co,
23 sept rue Royale, No 113.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues et de première qualité, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
23 sept rue Royale, No. 123.

COLLETS de manteaux, manteaux pour pilotes, épreuve d'eau d'une qualité supérieure et du dernier goût, à vendre par W. VANCE,
23 sept rue de la Douane, n. 18.

SANGSUES—4000 sangsues de choix, à vendre à la pharmacie de J METGE,
rue Royale, n. 199 entre St-Pierre et Orléans.
23 sept—3t

M. DE LIZARDI & Co.—Reçoivent par le navire Mozart du Havre, indiennes françaises, costelines, mousselines à rideaux, mouchoirs rantapolas et diverses autres marchandises convenables pour le marché de la ville, qu'ils offrent à vendre, rue Royale n 150—Plus; quelques balles belle cotonnade.
23 sept

MME. E. LEFEBVRE, a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'elle fait l'ouverture d'un joli choix de marchandises sèches qu'elle offre à vendre en gros et en détail, à des prix modérés, ... rideaux et à meuble;
Mérinos et Cachemire;
Shalls de cachemire;
Un joli choix d'Echarpes;
Chaussons de laine pour dames;
Velours;
Gants en peau pour hommes;
do dames;
Zephérines et bonnets de filet en soie;
Chapeaux pour dames, et autres objets de fantaisie;
Le tout reçu par le navire Mozart. 29 sept

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plâtre à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 75, rue de la Douane. (3 août—6m)

HARRISON, BROWN & Co. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre
Un assortiment des Marchandises sèches, convenables au marché du Mexique, et à celui de la place. 21 sept

HARRISON, BROWN & CO. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre, à des conditions raisonnables:
200 demi pipes et quarts do. eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, d'importation directe et ayant droit au drawback.
Vins de Madère, de Shérry et de Porto, en futailles et en bouteilles; Vin de Champagne;
Tabac de Cube, 1ère. 2de. et 3ème. qualités;
Ferblanc; Savon du Nord. 21 sept

300 balles TABAC de Cube, première qualité, 25 boucauts SUCRE Muscovado, 25 barils dito, 1275 gallons MELASSE première qualité, 164 sacs, 1 tierce CAFE, 36 milliers SIGARES de choix, 200 gallons RUM, à vendre en débarquement de la goëlette Tres Amigos, de St. Yago, par GOULE & LAMBERT,
19 sept près du rail-road, No. 11

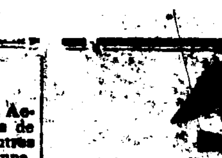

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat, et pour ordonner à tous juges de paroisse, shérifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le tems voulus par la loi.

[L.S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le treizième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,
(sig. é) E. D. WHITE.
Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux qui cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu qu'attendu que John Green, demeurant dans la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du deux d'avril mil-huit-cent trente-six, rendu dans l'affaire de la succession de feu Samuel Mason, la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à la dite succession, fut, le dix-sept mai mil-huit-cent-trente six, offerte en vente publique à l'encan, par le soussigné, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la susdite succession de feu Samuel Mason, et fut adjugée au susdit John Green, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la Propriété d'après le Transfert Judiciaire.

Un certain Lot de Terre, situé au faubourg Lavaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sous le numéro six, de l'îlet numéro quarante-trois, sur le plan du dit faubourg, dressé par Benjamin Buisson, voyer de la dite paroisse de Jefferson, daté le cinq mars mil-huit-cent-trente-deux, et déposé en l'étude de Greenbury Ridgely Stringer, notaire public de la Nouvelle-Orléans; le dit lot formant l'encoignure de la rue Jersey, et de la Huitième rue, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Jersey, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la Huitième rue; le tout mesure américaine, adjugé à John Green, pour le prix de deux cent piastres ($200)

Conditions de la vente: Comptant.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et améliorations cidessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

[L.S.] En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce trentième jour du mois de septembre A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
1 oct—4 Régister des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Qu'il soit connu qu'attendu que William Simon Waterman, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente en date du douze de mars mil huit cent trente six, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feue Mary Prendergast, sur la pétition de John FitzMiller, tuteur datif des enfants mineurs et héritiers de la dite feue Mary Prendergast, les esclaves suivants furent, pour le compte de la susdite succession de feue Mary Prendergast, offerts en vente publique à l'encan, le vingt-trois juillet mil-huit-cent-trente-six, par le Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et furent adjugés au susdit William Simon Waterman, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description des esclaves d'après le transfert judiciaire.

1o. Isaac, nègre âgé d'environ cinquante trois ans; 2o. Judith, sa femme, négresse âgée d'environ quarante six ans, maladive, avec ses deux enfants Maria, d'environ huit ans, et Isaac, d'environ six ans. Ces quatre esclaves adjugés à William Simon Waterman, pour le prix de dix-neuf-cent-cinq piastres.

Il fut distinctement annoncé avant la vente, que les quatre susdits esclaves seraient vendus sans aucune garantie quelconque. Etant bien entendu, que les droits seulement du défunt, aux dits esclaves étaient vendus. Cette déclaration fut faite par ordre de John Fitz Miller, tuteur datif susdit.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur ne devant être mis en possession jusqu'à ce qu'il se soit conformé aux conditions de la vente.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

[L.S.] En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce vingt-troisième jour du mois de septembre, A. D 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
26 sept Régister des Testaments

VENTE PAR LE SHERIF.
Louis A. Nadaud vs. Mr. Martial L. Marie et Pierre Quesnel, solidairement.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Cité, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, présidée par le juge Ed. Rawle, j'exposerai en vente publique à la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, à une heure de l'après midi, le vingt huit du mois d'octobre prochain 1836, la propriété ci-après décrite, appartenant aux défendeurs, saisie par moi dans l'affaire ci-dessus, savoir:

QUATRE LOTS DE TERRE,
situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés sur un plan fait par Mr. G, Surgi, le quatre janvier 1836, et déposé dans l'office de Wm. Boswell, par les Nos. un, deux, trois et quatre, dans l'îlet G, compris entre les rues Troisième, Clinton, Hope et Hillary; lesdits lots s'adjoignent tous, et sont de la dimension suivante, savoir: Le Lot No. un, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue ..., sur 120 pieds de profondeur à la rue Orleans, d'où il forme l'encoignure, et les lots deux, trois et quatre, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Troisième, sur 120 pieds de profondeur; le tout mesure américaine; ensemble avec toutes les améliorations et les dépendances qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, servitudes, privilèges et avantages qui peuvent y appartenir. Les dits lots font partie du lot original 34, sur le plan fait par Charles F. Zimpel, voyer, et déposé dans l'office de Mr. G. R. Stringer, not. pub. à la Nouvelle Orléans.

Conditions: comptant.
Paroisse Jefferson, 26 septembre 1836.
28 sep JQUES. CHARBONNET Jr., Shérif.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre le feu J. C. Eagan, sont priés de présenter leurs comptes au soussigné, pour être soldés.
W. H. SIMMONS,
10 sept—6 rue de Chartres, no. 16.

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juil ☞ CHS. A LACOSTE.

MARCHANDISES ANGLAISES—Un grand assortiment de marchandises anglaises, propres aux marchés mexicains, consistant en moleskins, velveteens, satinet, indiennes, &c., en magasin et à vendre par Sam. THOMPSON & Co,
2 sept 58, rue du Camp.

AVOINE—300 sacs avoine, à vendre par
5 sept PERKS & HALL.

CAFE—La cargaison du brick Camilla, venant de Rio; le tout étant de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par
12 août R GRONING & Co.

MOUCHOIRS MADRAS—Caisses Mouchoirs Madras, à vendre par E. LAFONTA,
16 sept—6 67, rue du Camp.

Vingt piastres de Récompense.

S'est absenté de chez son maître, depuis le 28 de ce mois, un nègre américain, nommé COLMAN, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces américain, âgé d'à-peu-près 30 ans, ne parlant qu'anglais. Il a la peau très noire et est d'une forte corpulence. Il était habillé d'un pantalon de cotonade bleue, chemise et veste blanches. Ce nègre a la barbe très forte. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera à son maître ou le fera conduire à une des geoles de cette ville.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On prie instamment MM. les shérifs des paroisses environnantes de donner avis au bureau de cette feuille si ce nègre venait à être conduit à leur geole. S'adresser pour la récompense, au bureau de l'Abeille. 30 sep—3

Vingt-cinq piastres de Récompense.

EST parti marron il y a à peu près un mois, le nègre cuisinier FELIX, ayant appartenu à Mr. Blanchard le dentiste; il est âgé de 23 ou 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il a été vu ces jours derniers dans la rue St. Louis, entre Bourgogne et Remparts. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le fera mettre à la geole ou le ramènera au soussigné, rue Condé, entre Hopital et Quartier.
28 sept—3 L. LE BEAU.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, à Smith's Point; paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, le dix-huit Novembre dernier, la mulâtresse nommée MILLEY, parlant espagnol, français et anglais, âgée d'environ vingt-neuf à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles devant étant les meilleures, nez retroussé, un gros doigt du pied gauche ou droit, renversé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus du Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'importe quelle geole de l'Etat afin que le soussigné puisse la r'avoir.
ABNER WILSON,
26 sept—30 Smith's Point.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée.
Nlle. Orléans, 18 septembre 1836.

$100 DE RECOMPENSE seront payées à quiconque ramènera les deux nègres Henri Eustis et Edmond Coleman; le premier s'est sauvé dans la matinée du 13. Il a environ 5 pieds 6 pouces, est assez noir et âgé d'environ 23 ans, il a une articulation du doigt indicateur de la main gauche coupée. Edouard Coleman a 5 pieds 3 pouces, grosse figure, très noire, et grosse carrure; on soupçonne qu'il travaille comme manœuvre dans quelque chantier de la ville ou les faubourgs. La récompense cidessus sera donné pour les deux nègres ou cinquante piastres pour chacun d'eux, en les ramenant à la presse ou en les logeant à la geole.
19 sept—6 D. F. GUEX, secrétaire.

VINGT PIASTRES de Récompense.

—L'esclave nommée ANNE, griffonne âgée d'environ vingt ans, s'est échappée du bateau en allant à mon habitation à Chenière Caminada dans la paroisse de Jefferson. La récompense cidessus sera payée à quiconque la fera mettre en prison ou l'amènera; cette esclave est bien connue à la Nlle. Orléans, ayant appartenu à M. Blanc, près du chemin du Bayou.
16 sept—10 WILLIAM GORMLEY.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S Langhorn, de Lynchburg, Ve. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis
24 juin—3m Tm. H DICKINSON.

$50 de Récompense.

Parti marron de la résidence de Mr. S. R. Marshall, (Natchez Mississipi,) le mulâtre nommé NATHAN, il est âgé d'environ 23 ans, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces; bien constitué, parlant avec difficulté; il a une cicatrice sur l'un de ses bras, il a de très grands pieds. On suppose qu'il est caché à la Nouvelle-Orléans, et essaiera de se faire passer pour libre.

La récompense ci-dessus sera donnée pour la mise en geole de Nathan; des informations devront être données à Messrs.
HERMANN, BRIGGS & CO.
29 août—18,4ps 89, rue du Canal.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds sept ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.
27 août

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

DETENU à la geole de la paroisse de Jefferson, le nègre marron SALVADOR, se disant appartenir à Mr. Lafé, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire du dit nègre est requis de venir le réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse Jefferson, 1er. sept. 1836
2 sept J. CHARBONNET, shériff.

CAROSSIER.

Le soussigné ayant transporté son atelier rue des Remparts, nos. 112 et 114, entre St Louis et Conti, demande à informer ses amis et le public en général, qu'il fera toute espèce de raccommodages aux voitures, soit en bois ou en fer, ou en peinture. Sa longue expérience dans le métier qu'il exerce, lui fait espérer une partie de l'encouragement et de la confiance du public.
JOHN LIVINGSTON,
23 sept—1m,4ps rue des Remparts, nos 112 et 114

DEPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—Récemment reçu un superbe TILBURY, quelques CABRIOLETS, un beau STANHOPE, double, des Barrouches, sur ressorts élyptiques, à sièges dicca; aussi, quelques bonnes Voitures, avec montures en cuivre et en argent, à vendre à des termes raisonnables, par
21 sept H. BEACH & Co. rue Royale.

DETENU à la geole de la paroisse de Jefferson, une petite mulâtresse appartenant à Mr. Numa, dans la rue du Bayou. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.
Paroisse Jefferson, 26 sept 1836.
26 sept JQUES. CHARBONNET Jr., shérif.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, nouvellement reçus,
20 caisses de cerises en bouteilles blanches (1836)
40 Do confitures de la Havane de toutes dimensions,
4 barils boites de gelée de gouyaves,
10 douzaines liqueurs de Paris en bouteilles de porcelaine,
20 barils jus de limon très frais,
20 caisses Rock candy,
10 do prunes en pots d'un quart de galon,
Et en magasin, divers autres articles; le tout de première qualité.
J. B. MICHON.
20 sept Vieille Levée, No 21.

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 108.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil ☞ BERNARD. MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands îlets, propres à faire des jardins, s'adresser à
12 juil ☞ B MARIGNY

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pensylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No. 208, Market st. Philadelphie.

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chroniques, à vendre à la Pharmacie de
6 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné,
10 demi pipes eau de vie cognac fine champagne, ayant droit au drawback,
200 caisses eau fleur d'Orange, grand modèle,
200 do vin vieux Tavel,
100 do champagne, 1ère. qualité,
100 do liqueurs superfines assorties,
50 do extrait d'absynthe,
et un grand assortiment de vins rouge et blanc, en barriques et en caisses.
Plus, ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes françaises et suisses, chamberguilles, mantilles, alépines, et bretelles en gomme élastique.
21 sept OSMIN BIGOURDAN.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Pierce, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Samedi le vingt deuxième jour d'octobre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans, en date du 16 septembre mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique, à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu George Pierce, h. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir

Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant cinquante pieds, mesure américaine, de face à la rue Bourgogne, sur quatre vingt quinze pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Séverin Latorre, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Po...; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: L'acquéreur assumera le paiement de trois mille cinq cents piastres, payables comme suit: savoir $1750 le 9 novembre 1836 et $1750 le 9 novembre 1837; et la balance payable à un crédit de un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 sept rég. des testamens.

SUCCESSION de BRUCE—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, le quatorzième jour d'octobre 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera exposé en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Drummond Bruce, à l'encoignure des rues Levée et Louisa, dans la troisième Municipalité, les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en trois Alambics avec leur appareil, et des armes à feu, &c.
Conditions: comptant.
1 oct W F C DUPLESSIS, Rég. des Tests.

COUR DES PREUVES.—Attendu que John August Zander a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles Adams, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à dédnire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
28 sept Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Succession de David Hodge—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John McDonogh ne serait point approuvé et homologué, et qu'il ne serait pas déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
28 sept Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Flotte—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice des héritiers mineurs de feu Honoré Flotte, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
28 sept Régister des Testaments.

MARCHANDISES SECHES—S. W. OAKEY & Co., ayant pris des arrangemens pour recevoir directement d'Europe leurs approvisionnemens de marchandises, ainsi que des manufactures même leurs marchandises américaines, sont à présent à même d'offrir ces marchandises au public à un aussi bon marché qu'on puisse se les procurer dans n'importe quelle ville de l'Union.

Les personnes qui résident sur les bords du Mississipi, ou des rivières qui s'y déchargent, et qui achètent leurs approvisionnemens de marchandises sèches à la Nouvelle Orléans, auront un grand avantage sur celles qui achètent dans les villes éloignées du Nord, en sauvant les dépenses du fret, de l'assurance et autres menus frais, sans compter le temps qu'elles économiseront, attendu que les produits des manufactures américaines et les marchandises d'Europe peuvent être importés directement à la Nouvelle Orléans sans plus de dépenses qu'il n'en coûte pour importer ces marchandises dans un des ports du Nord.

Ils viennent de recevoir par le Mozart, du Havre, un assortiment complet et nouveau de marchandises françaises, consistant en toutes sortes de Challies, Alepines, Mousselines et Batistes de Draper, Batiste de fil et Mouchoirs de batiste, Florence Gros de Naples, Taffetas, Gaze, Satin, Rubans de taffetas et de satin, Mouchoirs de soie, de gaze et de satin, Bonnetterie, Gants, Voiles, Epingles, Agraffes et Fermoirs plaqués Bretelles, Crêpes, Velours, Cravattes &c.

Ils offrent aussi à vendre une grande variété de marchandises qu'ils viennent de recevoir directement de Liverpool, parmi lesquelles sont des Draps, Mérinos, Bombazettes, Bombazines, Gilets, Mouchoirs, &c., et un immense assortiment de marchandises américaines qu'ils ont reçu directement des manufactures, telles que Cotonnades blanches et écrues, Kerseys, Ginghams, Etoffes imprimées, Mouchoirs, Cotonnades pour nègres, Basin, Coutil, Satinetts, Draps, Casimires, Flanelles, Peignes, Bonnets, &c. &c.

Rue de Chartres No. 35, encoignure de la rue de la Douane. 26 sept—☞

70 Boucauts Sucre; 27 barils Mélasse; 20 balles Mousse, 1ère. qualité, en débarquement du sloop Jackson, vis à vis la rue Dumaine, à vendre par
LEBLANC & HAYDEL.
24 sept 20, rue Toulouse

PAPIERS peints pour tenture—Jolies nouveautés en papiers peints dans toutes les qualités, du plus beau choix et du dernier goût, apportés de France par le navire Mozart, chez CHEVALIER, peintre et marchand de papiers, rue de Chartres, encoignure Jefferson, no 172.

Il continue toujours à se charger du collage et de la peinture des maisons, comme aussi des réparations locatives, telles que toiture, charpente, menuiserie, maçonne, etc. 21 sept—6

AVIS est par le présent donné, que depuis le 1er du mois de juin dernier, M. Charles Antoine s'étant retiré de la société de F. Gillet & co., à la Nlle. Orléans et à New-York, la liquidation de ladite société ainsi que la continuation du même genre d'affaires que par le passé, seront continuées par les associés restans.
F. GILLET,
P. A. HEBRARD, et
VICTOR HESTRES.
A la Nouvelle-Orléans et à New-York, sous la même raison de F. Gillet & Co. 21 sept—6

RESTAURAT DU COMMERCE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public, et les personnes qui visitent la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'établir un RESTAURAT dans la rue de Chartres, No. 107, entre les rues Conti et Saint Louis, où l'on trouvera à toute heure du jour tout ce que le marché et la saison offrent de plus délicat. Il prendra des pensionnaires au mois; ses prix sont modérés, et ses objets de consommation de première qualité.

A dater du mois prochain, il y aura une table d'hôte de vingt couverts, qui sera servie à 3 heures précises.

Soupe à la tortue tous les jours à 11 heures.
21 sept—6 MICHEL DOUAIS.

AMANDES—Amandes de Esperanza en barils et caisses, à vendre par J. ROBERTS & Co.
16 sept 117 rue Royale.

CABLE EN CHAINE—Un cable en chaîne, à vendre par JAMES REED & Co,
16 sept rue Royale, no. 35.

SACS DE PITRE—20 000 sacs de Pître, de différentes grandeurs, à vendre par
16 sept R. GRONING & Co.

VINS de SHERRIE et d'OPORTO.

62 Quarts de barriques Vins de Sherrie vieux, foncé et pale, et L D d'Oporto, très supérieur, maintenant en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par
HOSKIN & WILCOCKS,
16 sept No 38, rue du Camp

CLOUX ET CHOCOLAT.

300 Barils Cloux, des manufactures Phoenix et Cumberland.
40 caisses Chocolat supérieur—en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
16 sept No 38, rue du Camp.

A VENDRE, en débarquement du navire Mozart du Havre,
24 caisses Kirsh et Absynthe
20 " Marasquin, grand et petit flacon
10 " Eau de vie de Dantzick
16 " Curaçao, grand et petit flacon
200 " Eau de Seltz
200 " Cerises à l'eau de vie, en caraffes
50 " do do do 1-2 gall
40 " do do en bocaux de
60 " Cruchons liqueurs, en porcelaine
6 " Truffes du Perigord, en grande et petite bouteilles
200 liv. Saucissons
16 sept—5 R. A LEFEBVRE, Toulouse, 10.

DURANT mon absence de cette ville, MM. Mossy & Garidel, rue Toulouse, seront mes agents
3 sept—☞ C. G. ALLHUSEN.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession A. Morel sont invitées à présenter leur titre dans le plus bref délai à
2 sept—10 DURAND & UZUREAU.

CABINET DE CONSULTATIONS.

LE Docteur Dubouzo vient de fixer son domicile rue Royale, No 329: il offre ses services au public comme médecin, comme chirurgien oculiste, pour le traitement de la surdité et des rétentions d'urines. Il a établi des appareils galvaniques, électriques et aimantés propres au traitement de plusieurs espèces de maladies nerveuses, lymphatiques et rhumatismales qui ne cèdent efficacement qu'à l'emploi des fluides électriques, galvaniques, ou magnétiques.

Les consultations et traitemens ont lieu depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi.
16 sept—10

AVIS.

LE Docteur Chaubard de St. Amant, chirurgien de la Faculté de Montpellier, ex-chirurgien interne de l'hopital St. André de Bordeaux, ex-chirurgien de la marine-royale et ayant pratiqué la médecine cinq ans à la Havane, prévient ses amis et le public, qu'il vient de fixer sa résidence dans cette ville, et qu'il offre de donner ses soins aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il donnera chez lui des consultations gratuites aux indigens tous les jours de midi à deux heures.

☞ Sa demeure: rue Royale, No. 250, au premier
9 sept.—10

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov ☞

Ventes à l'Encan.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu sans réserve, pour clore une société, le vendredi, 14 octobre, à 11 heures du matin, au no 14, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et de la Levée,
150 demi pipes Eau de vie de Cognac;
80 paniers Champagne, marque de Joilly;
200 caisses Vin rouge;
60 barils Vin blanc; 60 bques. Vin rouge;
70 caisses Kirshenwaser;
800 paniers d'Anizette;
50 caisses Dantzick; 80 do Marasquino;
30 do Curaçao; le tout ayant droit au drawback.
Conditions, à la vente. 30 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, Jeudi 10 Novembre 1836, à midi précis, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 24 septembre 1836, et à la requête des syndics de P. Pandelly, les propriétés ci-après détaillées.

1o. Une Habitation située à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans, sur la même rive du fleuve, ayant 3 arpens et 9 toises de face sur le chemin public, sur 40 arpens de profondeur; cette habitation est divisée en 3 lots, avec une issue de le profondeur à la face.

2o. Un Lot de Terre composant la seconde concession, acquise des Etats Unis, faisant suite à la profondeur des 40 arpens de la susdite habitation; lequel lot de terre est divisé en 3 lots.

3o. Trois Terrains situés au nouveau faubourg Marigny.

4o. Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, sur lequel il existe deux maisons et dépendances, construites en briques et granits, couvertes en cuivre et ardoises.

5o. Un moulin à planches, à vapeur, existant sur la dite habitation.

6o. Deux hangards couverts en bardeaux, parfaitement bien construits, et n'ayant jamais servis.

Toutes ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sont déposés au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—L'habitation, le moulin et les 2 hangards, payables comptant jusqu'à la concurrence de la somme revenant à Messrs. Lizardi Frères, et cette créance couverte, le surplus de la dite habitation sera vendu à 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les trois lots de la seconde concession et les terrains du nouveau faubourg Marigny, seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les deux maisons, rue Bourgogne et Quartier, seront vendues à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction des syndics, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, dans le cas de non paiement des dits billets, ils porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette clause ne pourra en aucune manière donner droit aux débiteurs de retarder les paiemens.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels se feront mettre en possession aussi à leur frais.

Les moulins et hangards devront être enlevés par les acquéreurs dans le délai d'un mois, après l'adjudication. 26 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le mercredi 5 octobre prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, à la folle enchère de Antoine Grégoire qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le trente juillet dernier—

CINQ LOTS de terre situés au faubourg Washington dans l'îlet n. 42 renfermés par les rues Célestine, Josephine, Louisa et Piété—mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Louisa sur 103 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—moitié comptant et moitié à six mois de crédit du 30 juillet dernier, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant J Cavillier notaire aux frais des acquéreurs. 24 sept

PAR J B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 septembre 1836, et à la requête de Mr. A. A. Suares, syndic, il sera vendu jeudi, le 20 octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, abandonnées par D. F. Waymouth à ses créanciers.

Onze Lots de Terre situés dans le faubourg Washington, désignés des numéros 16 à 26, dans l'îlet No. 27, bornés par les rues Solidelle, Josephine, Lesseps et Pologne, ayant mesure américaine, savoir: Les lots nos. 16 et 17, chaque 31 pieds de face à la rue Pologne, 105 pieds de profondeur, entre lignes paralelles; les lots nos. 18, 19 et 20, mesurant 31 pieds de face à la rue Pologne, sur 128 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; les lots nos. 21, 22, 23 et 24, mesurant chaque 31 pieds de face à la dite rue Pologne, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les lots nos. 25 et 26 mesurant chaque 33 pds. 10 pouces de face à la dite rue Solidelle, sur 124 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Allou D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 5 novembre 1833, et qui est maintenant déposé au bureau de Louis T Caire, notaire public.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 sept

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—le 17 sept. 1836.—No. 9699—James Roper, maintenant détenu, contre ses créanciers. Sur lecture et enrégistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, déduisent en pleine cour, le 16ème. jour d'octobre prochain, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire; et d'arrêter en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés.—Par ordre de la cour—Bureau du Greffier le 17 sept. 1836. P. A. GUYOL,
21 sept—8,2ps Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Daniel J. Wicket contre ses créanciers—La cession des propriétés de l'insolvable ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Adolphe Mazureau, notaire public, le lundi 3me. jour d'octobre prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Témoin—l'hon. Charles Watts, juge de la cour cidessus, le 21 sept. 1836.
24 sept—3 P. LE BLANC, Dép. Gref.

CHEVAUX EPAVES.

CONDUITS à l'écurie rue St. Pierre, entre Saint Claude et Trémé, arrêtés par la garde de ville.

Un Cheval brun avec les quatre pieds noirs, et une blessure presque guérie sur le des côté droit, le 16 du présent au soir.

Si les dits chevaux ne sont pas réclamés par leurs propriétaires dans les dix jours à partir du présent avis, ils seront vendus à l'encan, par Mr. Guillotte, samedi, le 8 d'Octobre prochain.
24 sept J. PENAS, capitaine de la garde.

CHEVAUX EPAVES

CONDUITS à l'écurie rue St. Pierre, entre Saint Claude et Trémé, arrêtés par la garde de ville.

Un petit Cheval noir, blessé sur le dos et marqué à la cuisse droite L. C.; le 20 du présent

☞ Si le dit cheval n'est pas réclamés par son propriétaire dans les dix jours à partir du présent avis, il sera vendu à l'encan, par Mr. Guillotte, le samedi 8 du mois d'Octobre prochain. J. PENAS,
23 sept capitaine de la garde.

AVIS—La société existant sous la raison William Hanemann & co. dans les affaires de graines de jardinage a été dissoute d'un consentement mutuel le 1er février 1836.
Wm. HANEMANN,
26 sept—3 JOHN M BACH.

WM. HANEMAN ayant pris en société avec lui M. E. Romer les affaires seront continuées sous la raison Wm. Hanemann & Co. depuis le 1er. juin 1836. 26 sept—3

A VENDRE—500 barils de Chaux de pierres, venant d'arriver, cette chaux est de première qualité, et peut être livrée de suite. Pour les conditions, s'adresser à J A. BELLANGER,
2 sept—☞ encoignure Esplanade et Levée.

ASSOCIATION.—Les soussignés ont pris en société Mr. George W. Huntington, et continuent leurs affaires sous la raison de
1 août—30 WILCOX, ANDERSON & Co

J. BUSS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 72, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.

N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.

Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 12 sept—☞

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons,
Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés, ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.
2 sept—6 m.

BOIS DE CONSTRUCTION—...,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par
17 mai WILLIAM BOMAN, 168 Bassin.

CAFE—300 ... de Rio de la dernière récolte, à vendre ...
17 sept R. GRONING & Co.

EN débarquement des navires Girard et Trenton, venant de Boston,
100 caisses morue nouvelle,
200 do harengs do
250 do savon Winchester et J. Blacker & co
100 do blanc baleine assorties,
50 barils maquereaux no 3, de 1836, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.
sept 11 & 15, rue St. Louis.

RECU par le navire Mozart, venant du Havre, 170 caisses cérises de Guelaud, de Paris, en bouteilles blanches,
100 do do en bouteilles noires,
Et en magasin, d'importations récentes:
Fruits à l'eau de vie et au vinaigre,
Liqueurs superfines en bouteilles et demi bouteilles, Anisette, vins de Bordeaux, Champagne, Bourgogne mousseux, Chambertin, vieux Cognac &c.
Le tout de première qualité, à vendre chez
LATASTE & DELATOUR,
24 sept Rue St. Louis, 77